

**Groupe de Travail n°7
Environnement**

GT7a - Bordeaux, 15 novembre 2010

1- Objet de la réunion

Cette réunion fait suite à la réunion plénière du 3 novembre 2010 au cours de laquelle les zones sensibles ainsi que les hypothèses de tracés ont été présentées.

Un CD contenant l'ensemble des informations présentées a été distribué à l'ensemble des participants.

L'ordre du jour de la réunion est :

- de recueillir les avis et les contributions des participants sur les zones sensibles,
- de recueillir les avis et les contributions des participants sur les hypothèses des tracés.

2- Déroulement de la réunion

Heure de démarrage de la réunion : 14h

Heure de fin de la réunion : 16h30

En introduction de la réunion, RFF rappelle les prochaines échéances des études de cette nouvelle étape :

- L'approbation ministérielle du 27 septembre 2010 qui acte le choix d'un fuseau de 1000 m environ et de ses fonctionnalités,
- La fin de l'année 2010 va être consacrée à l'optimisation des hypothèses de tracé, à l'étude des demandes de la concertation puis à la fiabilisation de l'ensemble des hypothèses de tracé à mettre à la comparaison,
- L'analyse multicritères comparative de ces hypothèses va être menée durant le premier trimestre 2011 pour être présentée aux instances de décision en avril-mai 2011,
- Sur la base d'une hypothèse de tracé à approfondir, des études précises d'avant projet sommaire seront alors réalisées courant 2011 pour présenter l'hypothèse de tracé proposée aux instances de décision en octobre 2011,
- La validation de cette hypothèse permettra d'affiner le dossier du tracé retenu et de le proposer au ministre pour décision ministérielle en début d'année 2012.

La méthode des études environnementales, ferroviaires et techniques de l'étape 2 (Avant Projet Sommaire) ainsi que la définition et caractérisation des zones sensibles sont également rappelées.

Le principe d'évitement de ces zones sensibles est décrit et la légende des planches sur lesquelles sont représentées les hypothèses de tracé fait l'objet d'un rappel.

Un temps d'échange, d'environ une heure, a été consacré autour des supports cartographiques au 1/10 000 présentant les zones sensibles et les hypothèses de tracé.

Un tour de table a ensuite été effectué pour recueillir les remarques, demandes et contributions des membres du groupe de travail.

3- Synthèse des échanges

Le tour de tableau effectué suite au temps d'échange autour des cartographies a amené les remarques et contributions suivantes :

- **CUB** : rappelle la nécessité de la prise en compte des enjeux liés à l'adduction en eau potable en sortie de Bordeaux (aqueduc de Budos, captage AEP de Bellefond et périmètres de protection, captage de Grangeneuve, projet de captage à Balizac,...).
- **SMEGREG** : rejoint l'analyse de la CUB sur la nécessité de la prise en compte des enjeux liés à l'eau à ressource en eau en sortie de Bordeaux, en insistant sur le nouveau captage de Balizac ainsi que les pertes du ruisseau le Tursan à l'amont des sources de Budos ainsi que le piézomètre pour le suivi de la nappe Ologocène à Balizac.
- **Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest** : souligne la nécessité de la prise en compte des enjeux liés à la sylviculture et particulièrement le maintien du réseau de drainage et de l'accessibilité des parcelles sylvicoles.
- **Communauté de communes du Bazadais** : rejoint la demande du SSSO, notamment sur la nécessité du maintien de l'accessibilité aux parcelles sylvicoles qui seront situés au sein du triangle, notamment pour la sécurité incendie.
- **Conseil Régional 33** : insiste sur la nécessité de prise en compte des trames vertes et bleues. Le CR émettra un avis écrit sur les hypothèses de tracés.
- **Commune de Balizac** : indique qu'un des tracés sur la commune intercepte le projet de ferme photovoltaïque. Il souhaite avoir le tracé retenu au plus tôt.
- **Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne** : souhaite savoir s'il y a une possibilité d'étude de tracés complémentaires par RFF afin d'éviter au mieux des enjeux présents sur le territoire du PNR.
- **ONEMA** : regrette le changement de fuseau au droit de Captieux car le nouveau fuseau est plus proche des têtes de bassins des ruisseaux concernés que l'ancien fuseau. Les enjeux liés à l'Ecrevisse à pattes blanches devront être pris en compte dans le cadre du dimensionnement des franchissements mais également en phase travaux.
- **Fédération de pêche** : rejoint l'analyse de l'ONEMA sur les enjeux liés au changement de fuseau à Préchac.
- **Syndicat Mixte du bassin versant du Ciron** : indique que la procédure du SAGE sera mise en place très prochainement et que le SAGE devra être pris en compte dans les aménagements futurs.

- **Commune de Cudos** : demande à ce que le Moulin de Paillès soit mis en zone sensible.
- **Commune de Balizac** : souligne la vigilance à avoir sur les captages AEP de Balizac ainsi que sur les zones humides. Il s'interroge sur l'alimentation électrique de la ligne.
- **Commune de Landiras** : souligne une nouvelle fois la nécessité de la prise en compte des enjeux liés à la sylviculture et souhaite que l'ensemble du bâti soit placé en zone sensible. Il s'interroge également sur l'alimentation électrique des lignes.
- **Communauté de communes de Cudos** : demande la prise en compte des enjeux liés à l'activité cynégétique et au maintien des continuités des axes de déplacement de la faune.
- **LGVEA** : rappelle le cumul de très nombreux enjeux environnementaux présents sur le territoire de l'Arruan : zones Natura 2000, ZNIEFF, TVB, zones rouges de PPRI, viticulture, captages AEP,...

En synthèse du tour de table, RFF indique aux participants :

- la mise en place d'un groupe de travail spécifique avec les partenaires concernés sur les enjeux de la ressource en eau en sortie de Bordeaux. Les réunions d'échanges entre RFF et la CUB ainsi qu'avec les différents partenaires concernés se poursuivront tout au long du projet. Des études spécifiques doivent être engagées prochainement, en concertation avec la CUB. La prochaine réunion de ce groupe de travail est prévue le 22 novembre prochain.
- qu'un travail étroit entre RFF et l'ONEMA a été engagé, sur le sujet des franchissements et de la prise en compte des enjeux liés aux espèces, notamment l'écrevisse à pattes blanches... Ce travail se poursuivra tout au long des études de GPSO. Une réunion de restitution des inventaires écologiques sera programmée mi-décembre.
- que les échanges se poursuivront avec la profession sylvicole ou ses représentants pour une prise en compte des enjeux de la sylviculture, notamment le maintien ou la restauration des réseaux de drainage, de l'accessibilité pour les secours incendie aux parcelles et pour l'exploitation des parcelles.
- la concertation sera renforcée avec la PNR des Landes de Gascogne afin d'assurer l'intégration de l'infrastructure sur le territoire de PNR.
- que RFF travaille en collaboration avec les différentes fédérations de chasseurs concernées pour la prise en compte des enjeux liés aux activités cynégétique et que les spécificités liées aux palombières seront également prises en compte.

RFF rappelle que le fuseau validé par approbation ministérielle du 27 septembre 2010 constitue la feuille de route de RFF et qu'il s'agit donc de rechercher un tracé au sein de ce fuseau.

RFF informe également les participants de :

- la réalisation d'une étude spécifique en 2011, pour la définition des trames vertes et bleues sur l'ensemble du GPSO, en collaboration avec les deux régions concernées et les deux DREAL,
- la poursuite des études concernant la délimitation des zones humides.

Des demandes d'informations complémentaires ont été formulées au cours de la réunion sur :

- le traitement des nuisances, en particulier acoustiques et électromagnétiques,
- l'alimentation électrique de la LGV et les possibilités d'enfouissement.

Les réponses à ces interrogations seront apportées dans les prochains mois, selon l'avancement des études.

Demandes de la concertation

Lors de cette réunion, aucune demande précise particulière n'a été formulée sur un complément à apporter à l'étude d'hypothèses de tracés complémentaires.

RFF demande aux membres du groupe de travail de transmettre leurs éventuelles remarques ou observations complémentaires concernant les zones sensibles et les hypothèses de tracés proposées, de manière préférentielle, avant le 5 décembre prochain.